

Valoriser durablement l'écosystème de la Birse

Objectif

La Birse et ses affluents doivent être remis dans un état aussi naturel que possible, et il s'agit de restaurer une dynamique naturelle en tenant compte de manière appropriée des besoins de la population en matière de protection et d'affectation.

Objectifs principaux: F Promouvoir les espaces fonctionnels et les atouts régionaux

Intervenants	Réalisation	Etat de la coordination en général:
Canton de Berne	<input checked="" type="checkbox"/> A court terme jusqu'en 2020	Coordination réglée
	<input type="checkbox"/> A moyen terme entre 2021 et 2024	
	<input type="checkbox"/> Tâche durable	
OACOT		
OAN		
OED		
OFOR		
OPC		
Confédération	Office fédéral de l'environnement	
Régions	Centre-Jura Jura-Bienne	
Communes	Communes concernées	
Autres cantons	Bâle campagne Bâle ville Jura Soleure	
Tiers	Concessionnaires	
Responsabilité:	OPC	

Mesure

Elaboration d'un plan directeur des eaux compte tenu du plan régional d'évacuation des eaux de la Birse (PREE Birse) et des cartes des dangers. La réalisation de mesures est coordonnée par commission de la Birse.

Démarche

1. Mise en place de l'organisation de projet de plan directeur des eaux de la Birse.
2. Poursuite des échanges au sujet des questions relatives à la protection et à l'aménagement des eaux ayant une importance régionale au sein de la commission intercantionale de la Birse.
3. Mise en œuvre des mesures de protection des eaux compte tenu du plan sectoriel d'assainissement; mise en œuvre, conformément au plan ad hoc, des mesures d'aménagement des eaux (espace de liberté, débit).

Interdépendances/objectifs en concurrence

Nécessité d'une coopération intercommunale

Etudes de base

Plan régional d'évacuation des eaux de la Birse – Catalogue de mesures 2006: Conférence régionale des gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest / Plan régional d'évacuation des eaux de la Birse – Catalogue de mesures avec les coûts et les priorités (rapport technique: 26 avril 2006)

Indications pour le controlling